

| | |
|---|---|
| N° VP | VP.177 |
| Libellé | Montant HT de la facture 120 m ³ au 1 ^{er} janvier de l'année N+1 revenant au délégataire |
| Unité | € HT |
| Type | Variable de performance |
| Utilisé pour le calcul de l'indicateur : | D102.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ |
| Utilisé pour la consolidation de l'indicateur : | - |
| Commentaires et précisions | <p>Par défaut, cette variable est calculée automatiquement à partir des éléments détaillés de la part délégataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VP.190 - Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1er janvier N+1 - Prix au m³ de 0 à 120 m³ (en tenant compte des éventuelles tranches intermédiaires). <p>Montant calculé sur la base des tarifs au 1^{er} janvier de l'année N+1. Il comprend donc la part fixe du délégataire + sa part variable liée à la consommation de 120m³. Ce montant est exprimé en € HT. Si les missions du service sont assurées par plusieurs délégataires (par exemple production et distribution), il y a lieu de sommer les parts des différents délégataires.</p> <p>Pour une collectivité où différents prix sont pratiqués, on saisit le montant s'appliquant au plus grand nombre d'abonnés.</p> |
| Particularité d'affichage | <p>La part délégataire du tarif ne s'affiche pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si le mode de gestion est régie ou régie avec prestation prépondérante - et si le service assure l'intégralité des missions de la compétence. <p>En effet, dans le cas d'une régie n'assurant que la distribution, il peut y avoir une part délégataire pour la production.</p> <p>Dans le cas où cette variable s'affiche et qu'il n'y aucune part délégataire pour la production, il convient de saisir la valeur 0.</p> |
| Version | 1/130923 |
| Date | 23/09/2013 |